



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr

4 janvier 2020

TRACT NATIONAL



www.solidaires.org

mel : sud.interieur@gmail.com

Tél : 06 41 09 80 21

CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES : LE 9 JANVIER : TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS POUR LE RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL

**Quand Emmanuel Macron disait que décaler l'âge légal
de départ à la retraite était hypocrite et simpliste**

Car, instaurer « l'âge pivot », ou « l'âge d'équilibre » revient bien à décaler cet âge de départ pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Cette déclaration, il l'a faite le 25 avril 2019 lors d'une conférence de presse consécutive au fumeux « grand débat national ». C'est *Le Monde diplomatique* dans son édition de janvier 2020 qui l'exhume : « **Tant qu'on a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement, ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui, quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire, non, non faut maintenant aller à 64 ans. Vous savez déjà plus comment faire après 55 ans. Les gens vous disent "les emplois, c'est plus bon pour vous", c'est ça la réalité. C'est le combat qu'on mène. On doit d'abord gagner ce combat avant d'expliquer aux gens, "mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal", ce serait hypocrite. J'invite les gens, qui, de manière simpliste, quand j'entends certains, qui ne l'ont pas fait quand ils étaient aux affaires, dire, "c'est ça la solution", d'abord de regarder notre société. On doit gagner la bataille du plein emploi** » (1).

Donc, et puisque que la « bataille » de chômage n'est pas gagnée avec nos « 3 364 500 personnes sans emploi et 2 166 100 exercent une activité réduite » (2), si Emmanuel Macron était cohérent avec lui-même, il renoncerait immédiatement à un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, et plus globalement, à l'ensemble de son projet tellement contesté.

**Pourquoi le gouvernement ne parvient pas à convaincre
que son projet de système par points serait bon pour les retraités ?
Tout simplement parce qu'il programme la baisse des pensions**

D'abord parce qu'il y a une contradiction majeure à vouloir en exclure bon nombre... C'est déjà un premier aveu qu'il n'a rien de merveilleux...et que le système n'a rien...d'universel comme le prétend mensongèrement le gouvernement. Et il existe déjà un système universel, qu'il convient d'améliorer, mais certainement pas de « jeter à la poubelle » : **l'actuel !**

Ensuite, parce qu'il se heurte à une autre donnée : il y aura **mécaniquement** une baisse de la pension avec son calcul sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années dans le privé, et les 6 derniers mois pour le public.

Et quand bien même, pour les seconds, avec l'intégration des primes (dont on ne connaît pas le niveau), et sachant que de nombreux agents n'en bénéficient pas ou si peu !

Soit un système identique à celui développé en Allemagne, dont les résultats désastreux confirment notre analyse sur sa nocivité. Il n'est pas anodin que ce soit le journal *l'Opinion* (favorable au projet gouvernemental), qui vienne apporter de « l'eau à notre moulin » : « **Reflet intégral de la carrière, l'assurance retraite allemande est bien moins généreuse que son homologue française. Pour une carrière pleine au salaire moyen, le taux de remplacement est de 48,2 % en Allemagne [...] contre 70 % [pour] un salarié non-cadre du privé en France. Pour compenser la faiblesse des pensions, les Allemands ont été encouragés depuis les années Schröder [le chancelier de 1998 à 2005] à se doter d'une complémentaire privée, subventionnée par l'Etat** » (3).

Une baisse des pensions qui serait au rendez-vous quand bien même La valeur du point serait garantie, ce que rien ne garantit par ailleurs.C'est ce que démontrent très bien Justin Benard et Michaël Zemmour dans un article publié sur *Mediapart* le 14 décembre 2019 : « **Même avec une indexation du point sur les salaires telle que le prévoit le système, et même si la valeur nominale (en euros) du coefficient de conversion ne « baisse » pas, les pensions elles, vont bien décrocher par rapport aux salaires** » (4).

**Pension de réversion : tout le monde y perdrait énormément
et les femmes en premier lieu, puisqu'elles représentent 90 % des bénéficiaires**

En effet, et comme le rappelle le magazine *Elle* le 19 décembre dernier par la voix s'appuyant de deux excellentes connaisseuses de ces questions, « *l'âge d'ouverture du droit à la réversion serait uniformisé, passant [...] selon les régimes [...] de 55 ans en moyenne à 62 ans pour tout le monde Ce que rappelle l'âge d'ouverture du droit à la réversion sera uniformisé, passant de 55 ans en moyenne à 62 ans pour tout le monde [alors qu']aujourd'hui, les femmes ont la possibilité de toucher, dès l'âge de 55 ans en moyenne une pension de réversion en cas de décès du conjoint ou ex-conjoint [...] [d'un] montant [...] vari[ant] de 50% à 60% de la pension du conjoint décédé* » (5).

Soit **7 ans à attendre !** C'est long...

Quant aux femmes divorcées qui peuvent, à l'heure actuelle, aussi « *percevoir un prorata de la pension de l'ex-mari décédé en fonction de la durée du mariage* », elles en seraient **privées** sauf décision de justice.

Un sacré parcours de combattantes se dresserait par conséquent devant elles !

Une nouvelle démonstration, qui complète celles que nous avons déjà produites dans deux tracts des 7 et 16 décembre 2019, que les affirmations gouvernementales selon lesquelles le projet de système par points constituerait une amélioration pour la situation des femmes **relèvent plutôt d'une affabulation !**

La capitalisation est bien en embuscade

Nous avons déjà signalé - dans notre tract du 7 décembre précité - que la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, avait ouvert toutes grandes les portes aux fonds de pensions, à grands renforts d'exonérations fiscales pour ceux qui pourraient se les... payer.

C'est ce que souligne aussi Mathias Thépo dans son article publié sur le site de *Marianne* le 11 décembre dernier : « *La loi Pacte rend ainsi déductible, dans la limite de 10% du revenu net imposable, les versements volontaires effectués sur le nouveau PER. Elle exonère également les patrons d'impôts sur les sommes versées au titre de la prime d'intéressement pour les entreprises de moins de 250 personnes, et de la prime de participation pour les entreprises de moins de 50 têtes* » (6).

Ce qui entraînera au passage une perte **conséquente** pour les finances publiques déjà estimée, « *a minima, à 1,2 milliard d'euros* » dès cette année, en attendant plus ensuite (6). Autant de cadeaux financés par l'État, donc par les [autres] contribuables. Un véritable hold-up se profile donc à l'horizon.

Le gouvernement a ainsi satisfait ici une première revendication des assurances, banques et autres fonds d'investissement, qui le réclamaient à cor et à cri depuis toujours.

En premier lieu, le plus gros gestionnaire d'actifs au monde, le groupe américain « BlackRock », dont le PDG de la branche française, Jean-François CIRELLI, vient d'être fait officier de la légion d'honneur par Edouard Philippe. De vieilles connaissances, le second ayant désigné le premier parmi les membres du **Comité action publique 2022** dont l'objectif était de dépecer les services publics (7), lesquels se fréquentaient déjà dans l'équipe de campagne d'Alain Juppé lors de la « primaire » de la droite à l'élection présidentielle de 2017 (8).

Sylvain LEDER relève, dans un article publié dans *Le Monde diplomatique* de janvier 2020, à quel point le tout nouveau décoré avait applaudi le gouvernement pour son geste « *dont l'objectif est de porter l'épargne retraite à 300 milliards d'euros à la fin du quinquennat* » (9).

Ce premier pas, en appelle un autre encore plus important : « *rendre automatique l'adhésion à l'épargne retraite. De façon à s'assurer que les changements ne remettent pas en cause de telles « avancées »*.

Inimaginable ? Pas du tout.

Le Royaume Uni a agi de la sorte : « Depuis 2018, tous les employeurs ont **l'obligation d'affilier leurs salariés à un régime de retraite d'entreprise dès lors [qu'ils] ne sont pas déjà affiliés à un tel régime » (10).**

Pour la petite histoire, le grand patron de « BlackRock », Laurence D.Fink, a été reçu à plusieurs reprises depuis 2017 par Emmanuel Macron (lui-même **ancien banquier d'affaires**) en compagnie d'autres dirigeants de la finance tout aussi intéressés que lui par le magot des retraites. Mais aussi par Edouard Philippe, Bruno Le Maire se rendant même à New-York pour le rencontrer.

Les cadeaux qui leur ont été offerts montrent qu'ils n'ont pas fait le « voyage pour rien »...

Qu'on se le dise, le projet gouvernemental organise une régression pour tout le monde. Il n'y a pas de gagnants, que des perdants.

**CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES :
LE 9 JANVIER :
TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS
POUR LE RETRAIT DU PROJET GOUVERNEMENTAL**

Pour vous informer : rendez-vous aussi sur le site dédié particulièrement complet de notre Union syndicale Solidaires <https://solidaires.org/Reforme-des-retraites-283>

**SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE
REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR**

(1) Pour consulter les images de cette déclaration : <https://www.facebook.com/101064291255438/videos/1624862874323505/>

(2) Statistiques de Pôle emploi consultables ici : <https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/publication>

(3) Dans un article consultable sur ce lien : <https://www.lopinion.fr/edition/international/en-allemande-retraite-a-points-existe-1957-dans-prive-205721>

(4) Son titre : « **La valeur du point ne pourra pas baisser... Mais le niveau de votre pension, si** », à consulter ici : <https://blogs.mediapart.fr/justin-b/blog/141219/la-valeur-du-point-ne-pourra-pas-baisser-mais-le-niveau-de-votre-pension-si>

(5) Rachel Silvera, économiste, maîtresse de conférences à l'université Paris Nanterre et co-directrice du MAGE (Marché du travail et genre) et Christiane Marty, membre d'Attac et de la fondation Copernic. Pour consulter cet article : <https://www.elle.fr/Elle-Active/Actualites/Retraites-ce-qui-pourrait-changer-pour-les-femmes-et-pourquoi-ca-pose-probleme-3829002>

(6) Article consultable sur ce lien : [_https://www.marianne.net/economie/retraites-pourquoi-la-loi-pacte-recemment-votee-ouvre-deja-la-voie-aux-fonds-de-pension](https://www.marianne.net/economie/retraites-pourquoi-la-loi-pacte-recemment-votee-ouvre-deja-la-voie-aux-fonds-de-pension)

(7) Lien vers le site CAP 2022 : <https://www.gouvernement.fr/action/action-publique-2022-pour-une-transformation-du-service-public>

(8) Comme le souligne l'hebdomadaire *Challenges* dans un article publié le 16 mai 2017 : https://www.challenges.fr/election-presidentielle-2017/dans-les-couloirs-du-staff-de-juppe-des-technos-coaches-par-des-seniors_24583

(9) Son titre : « **Blackrock, la finance au chevet des retraités français** »

(10) Comme le rappelle le site de BNP Paribas Cardif, la branche assurance du groupe dédiée à l'épargne retraite : <https://www.la-retraite-en-clair.fr/retraite-france-monde/retraite-europe/retraite-royaume-uni>